



(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
16.09.1998 Bulletin 1998/38

(51) Int Cl.⁶: A47G 29/12

(21) Numéro de dépôt: 98400511.6

(22) Date de dépôt: 04.03.1998

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeurs:
• Levy, Henri
95200 Sarcelles (FR)
• Diaz, Patricia
75017 Paris (FR)

(30) Priorité: 12.03.1997 FR 9702923

(74) Mandataire: Le Bras, Hervé et al
Cabinet Beau de Loménie,
158, rue de l'Université
75340 Paris Cedex 07 (FR)

(71) Demandeur: SIRANDRE SOCIETE ANONYME
93000 Bobigny (FR)

(54) Dispositif de fixation de tablettes dans un coffre métallique

(57) L'invention concerne un dispositif de fixation d'une tablette (8) sur la paroi de fond (7) d'un coffre métallique, cette tablette (8) comportant un retour de tablette (9) qui s'étend vers le bas sur le bord de tablette adjacent à la paroi de fond (7). Le dispositif de fixation

comporte une pluralité de pattes (10) dirigées vers le haut à l'intérieur du coffre et une pluralité de languettes (11) disposées au-dessus de la tablette (8) et dirigées vers le bas à l'intérieur du coffre. Chaque couple languette-patte est réalisé à partir d'un crevé en forme de H ménagé dans la paroi de fond (7).

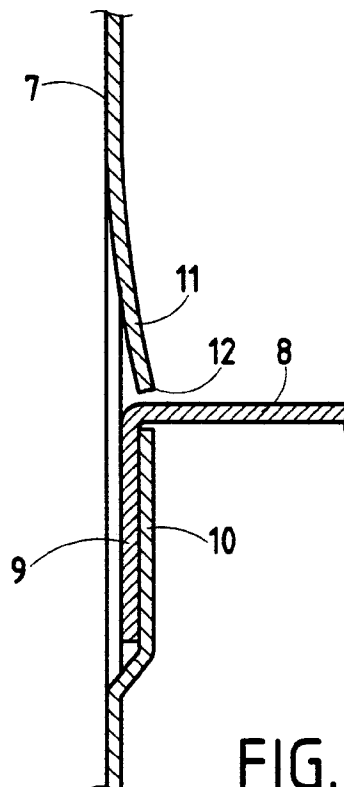


FIG. 4

Description

L'invention concerne le domaine des coffres métalliques mécano-soudés à l'intérieur desquels est disposé un compartimentage réalisé au moyen de tablettes horizontales.

Ces coffres métalliques peuvent être utilisés notamment pour réaliser des boîtes aux lettres collectives. Dans ce cas, le compartimentage comporte en outre des séparations verticales entre deux éléments horizontaux.

L'invention concerne plus précisément un coffre métallique comportant deux parois latérales verticales reliées par une paroi inférieure et une paroi supérieure, une ouverture sur sa face avant, une paroi de fond verticale sur sa face arrière et au moins une tablette horizontale supportée entre autres par la paroi de fond à l'aide de moyens de support, ladite tablette présentant un retour de tablette s'étendant vers le bas sur son bord adjacent à la paroi de fond, destiné à coopérer avec les moyens de support.

FR-A-2716791 prévoit de fixer sur la paroi de fond un profilé horizontal qui présente une aile dirigée vers le haut et servant à l'accrochage d'un retour de tablette. Cette disposition est relativement coûteuse, car elle nécessite des profilés adaptés qu'il faut couper à la bonne longueur, et fixer sur la paroi de fond. Ces profilés augmentent en outre le poids de l'ensemble.

FR 2 517 193, qui représente l'état de la technique le plus proche, prévoit des moyens de support constitués par une pluralité de pattes alignées horizontalement et formées sur la paroi de fond au moyen de crevés en U renversé, ces pattes s'étendant vers le haut à l'intérieur dudit coffre afin de permettre l'accrochage dudit retour de tablette.

Dans ce dernier document les tablettes sont bloquées par les séparations verticales.

Le but de l'invention est de proposer en outre des moyens de blocage des tablettes faciles à réaliser et sans augmentation du poids du coffre.

L'invention atteint son but par le fait que le coffre comporte en outre une pluralité de languettes alignées horizontalement au-dessus de la tablette et formées sur la paroi de fond au moyen de crevés en U, ces languettes s'étendant vers le bas et vers l'intérieur du coffre et étant destinées à bloquer la tablette sur les moyens de support.

De préférence, les languettes sont disposées respectivement au-dessus des pattes. Dans ce cas, les pattes et les languettes sont formées sur la paroi de fond au moyen de crevés en forme de H.

D'autres avantages et caractéristiques de l'invention ressortiront à la lecture de la description suivante faite à titre d'exemple non limitatif et en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une coupe selon un plan transversal médian d'un coffre selon l'invention, ce plan étant

représenté par la ligne I-I de la figure 2,

- la figure 2 est une vue frontale du fond du coffre de la figure 1, cette vue étant prise de l'intérieur du coffre,
- 5 - la figure 3 est une vue frontale d'un crevé en forme de H réalisé dans la paroi de fond du coffre selon l'invention,
- la figure 4 est une coupe à grande échelle prise selon la ligne IV-IV de la figure 3.

10 Les figures 1 et 2 montrent un coffre métallique 1 qui comporte deux parois latérales verticales 2 et 3, reliées par une paroi inférieure horizontale 4 et une paroi supérieure horizontale 5. Le coffre 1 présente sur sa face avant une ouverture 6 susceptible d'être obturée par une porte non représentée sur le dessin et comporte sur sa face arrière une paroi de fond verticale 7.

L'intérieur du coffre 1 est séparé en plusieurs compartiments superposés par des tablettes horizontales 8, au nombre de 2 sur les figures 1 et 2. Chaque tablette 8 présente notamment sur son bord adjacent, à la paroi de fond 7, un retour de tablette 9 qui s'étend vers le bas.

20 Une pluralité de pattes 10 sont prévues sur la paroi de fond 7 pour servir de support à chaque tablette 8. Ces pattes 10 sont alignées horizontalement et sont réalisées à partir de crevés en forme de U renversé ménagés dans la paroi de fond 7. Les pattes 10 sont dirigées vers le haut et à l'intérieur du coffre 1. De préférence, ces pattes 10 sont disposées dans un plan parallèle à la paroi de fond 7 et espacé de cette dernière d'une distance légèrement supérieure à l'épaisseur du retour de tablette 9.

30 Au-dessus de la face supérieure de chaque tablette 8, il est également prévu une rangée de languettes 11 alignées horizontalement et réalisées à partir de crevés en forme de U ménagés dans la paroi de fond 7. Ces languettes 11 s'étendent vers le bas et vers l'intérieur du coffre afin que leurs extrémités inférieures 12 soient disposées au-dessus de la tablette 8 adjacente. Ces languettes 11 empêchent le déplacement vers le haut de la tablette 8 lorsque le retour de tablette 9 est disposé entre les pattes 10 et la paroi de fond 7.

40 Chaque tablette 8 repose en outre sur des taquets prévus dans le cadre entourant l'ouverture 6 ou sur d'autres pattes semblables aux pattes 10 décrites ci-dessus et venues de crevés ménagés dans les parois latérales 2 et 3.

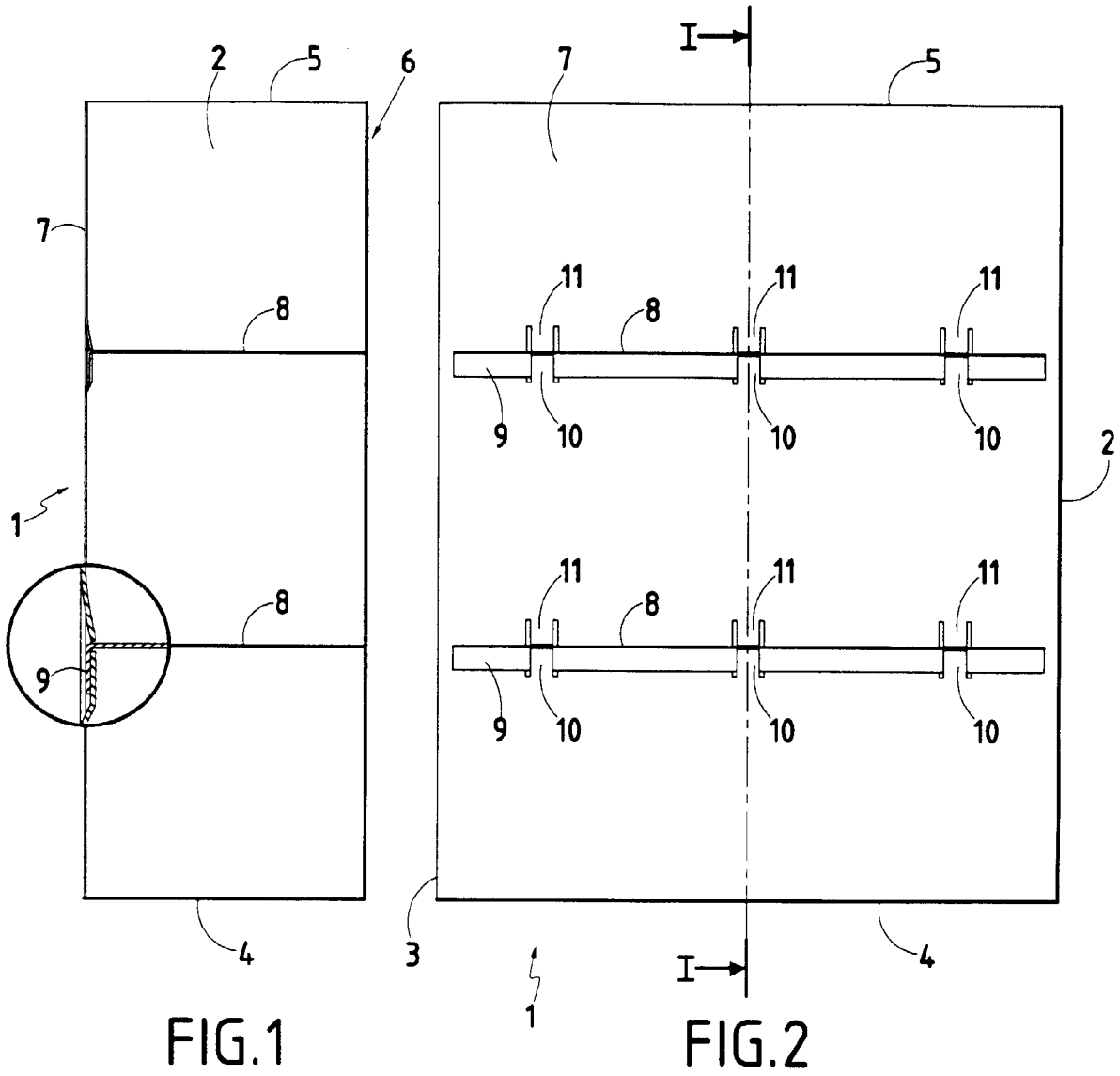
De manière avantageuse, ainsi que cela est montré sur les figures 3 et 4, les languettes 11 sont disposées respectivement chacune au-dessus d'une patte 10. Chaque couple de patte 10 et languette 11 est alors obtenu à partir d'un crevé 13 en forme de H réalisé par estampage au moyen d'une presse.

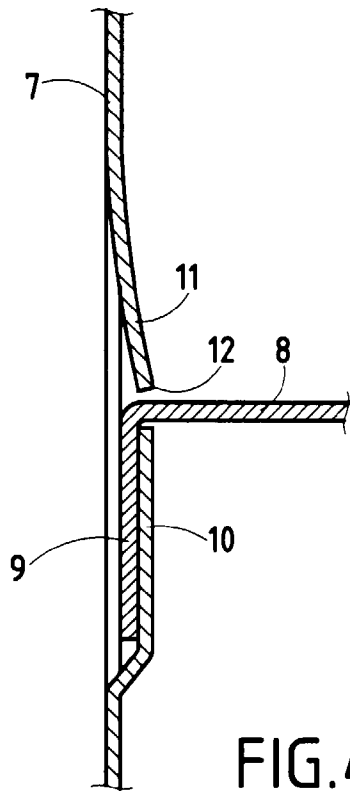
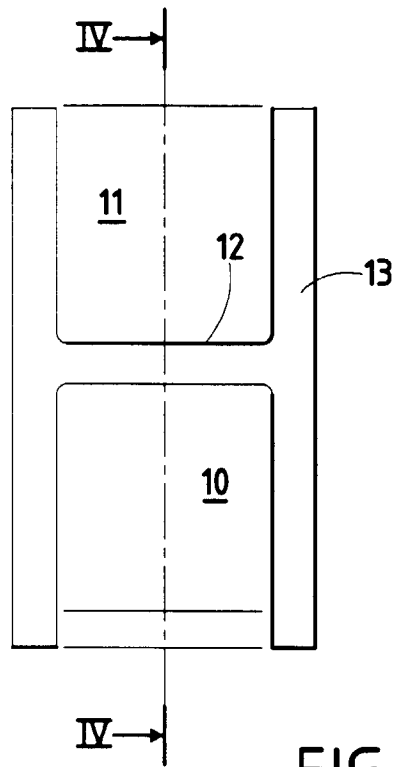
55 Le montage des tablettes se fait de la manière décrite ci-après. On dispose le retour de tablette 9 au-dessus de la rangée de languettes 11 contre la paroi de fond 7, puis on le force à descendre. Le retour de la tablette

9 repousse, au cours de sa descente, les languettes 11 vers l'extérieur. Lorsque le retour de tablette 9 est disposé entre les pattes 10 et la paroi de fond 7, les languettes 11 viennent se repositionner au-dessus de la tablette 8 par élasticité et empêchent tout retrait ultérieur de la tablette 8. 5

Revendications

- 10
1. Coffre métallique comportant deux parois latérales verticales, reliées par une paroi inférieure et une paroi supérieure, une ouverture sur sa face frontale, une paroi de fond verticale sur sa face arrière, et au moins une tablette horizontale supportée entre autres par la paroi de fond à l'aide de moyens de support, ladite tablette présentant un retour de tablette s'étendant vers le bas sur son bord adjacent à la paroi de fond, destiné à coopérer avec les moyens de support, lesdits moyens de support étant constitués par une pluralité de pattes alignées horizontalement et formées sur la paroi de fond au moyen de crevés en U renversé, ces pattes s'étendant vers le haut à l'intérieur dudit coffre afin de permettre l'accrochage dudit retour de la tablette, caractérisé par le fait qu'il comporte en outre une pluralité de languettes alignées horizontalement au-dessus du plan de la tablette et formées sur la paroi de fond au moyen de crevés en U, ces languettes s'étendant vers le bas et vers l'intérieur du coffre et étant destinées à bloquer la tablette. 20 25 30
 2. Coffre selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les languettes sont disposées respectivement au-dessus des pattes. 35
 3. Coffre selon la revendication 2, caractérisé par le fait que les pattes et les languettes sont formées sur la paroi de fond au moyen de crevés en forme de H. 40
- 45
- 50
- 55







Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 98 40 0511

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A,D	FR 2 517 193 A (SIRANDRE SA.) 3 juin 1983 * figures 3,5 * -----	1	A47G29/12
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 17 juin 1998	Examineur Beugeling, G.L.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique C : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 03.92 (P04C02)